Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1980)

Heft: 561

Artikel: Électricité : la puissance des gros consommateurs

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022543

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ELECTRICITÉ

La puissance des gros consommateurs

Les 27 et 28 janvier 1979, les citoyens lausannois rejetaient à 7 contre 1 les quatre postes du budget des Services industriels contre lesquels le POP (communistes) et le Casak avaient lancé un référendum. Socialistes, chrétiens-sociaux et environnementalistes (GPE) avaient appelé à voter «non», alors que radicaux et libéraux défendaient le «oui».

La commission extraparlementaire chargée d'examiner cette question proposait pour les 87 000 abonnés des tarifs 101 et 102 (qui disposent d'un fusible de moins de 100 ampères) une taxe d'abonnement de Fr. 6.— pour deux mois et un tarif unique de jour de 19,5 ct le kWh (au lieu de Fr. 15.—, 23 ct pour les premiers 250 kWh, 16,5 ct pour les suivants).

La diminution des recettes résultant de la baisse de la taxe d'abonnement et de l'introduction d'un tarif linéaire à 19,5 ct le kWh était partiellement compensée (à raison de 45 % environ) par la hausse imposée à une partie des gros consommateurs (cf. DP 499 et 501).

Ce système, contesté par un deuxième référendum lancé par le Casak (mais sans l'appui du POP) et critiqué par les gros consommateurs, était adopté par les citoyens lausannois à une faible majorité. Actuellement se joue le dernier épisode de ce feuilleton mouvementé, soit l'établissement du tarif 103. A la fin du mois d'août, la commission extraparlementaire propose à la Municipalité la structure du tarif suivante: une taxe d'abonnement de Fr. 15.— par mois, une taxe de puissance de Fr. 10.— par kW, un prix de nuit de 6,5 ct le kWh et un prix de jour de 14,5 ct le kWh. La minorité radicale-libérale et démo-chrétienne défend un prix de jour de 12 ct le kWh pour les industries, de 14 ct pour les autres activités; cette solution entraîne une diminution des recettes de 1,3 million de francs par année!

Avant que la Municipalité n'ait pris sa décision, les radicaux révèlent les conclusions de la commission, menaçant même de lancer un référendum contre le budget 81 des Services industriels — dirigé par un radical —, si l'exécutif lausannois suit les propositions de la commission. Toute la presse lausannoise abonde dans leur sens, le GASEL, association financée par quelques gros consommateurs¹, intervenant en force dans le débat, dans le même sens bien évidemment. Une semaine plus tard, les socialistes réagissent par une conférence de presse pour expliquer leur position et montrer que la situation est moins simple que ne le prétendent les radicaux.

SUBTILES PRÉFÉRENCES RADICALES

Pour des raisons qui tiennent à l'histoire, des entreprises de même type et ayant une consommation semblable paient des prix très différents pour leur électricité. Conséquence: l'introduction d'un tarif 103 — dont la nécessité n'est contestée par personne — va entraîner pour certains des hausses, pour d'autres des baisses.

Influencés par le GASEL, les radicaux se montrent particulièrement sensibles aux hausses qui frapperont certaines grosses industries, qu'ils voudraient mettre au bénéfice d'un tarif spécial. Pourtant, aucune imprimerie n'enregistre une hausse supérieure à 40% (en général, dans ce groupe, les hausses sont inférieures à 10%); même remarque pour les autres industries: aucune ne voit sa facture enfler de plus de 25%. Certes, plusieurs ont déjà subi une augmentation à la suite de l'introduction du prix-plancher l'année passée, sans pour autant que soient atteints les chiffres qui avaient été avancés en 1979 par les porte-parole de ces gros consommateurs (qui parlaient d'une augmentation de 40% en moyenne!).

Compte tenu des disparités existantes, les socialistes proposent un tarif unique, mais assorti d'une limitation des hausses touchant toutes les entreprises, quel que soit le secteur économique auquel elles appartiennent. Cette mesure entraînera pour la ville un manque à gagner de 150 000 francs. La Municipalité devra trancher au début du mois d'octobre.

Quelques remarques en guise de conclusion:

— Les radicaux, si prompts à donner des leçons de participation aux socialistes, n'hésitent pas, parce qu'ils sont minoritaires, à révéler les décisions d'une commission mandatée par la Municipalité et à utiliser la presse et la menace d'un référendum pour bloquer une décision qui déplaît à ceux qui les soutiennent traditionnellement. Seraient-ils incapables de participer à un exécutif quand ils ne le contrôlent pas avec l'appui de leurs fidèles alliés? - S'abritant derrière le slogan de la défense des emplois par une énergie électrique bon marché, certaines organisations économiques cherchent à perpétuer les privilèges de quelques-uns de leurs membres. Il est pour le moins surprenant qu'aucune voix ne s'élève pour faire remarquer que nombre d'entreprises paieront leur électricité meilleur marché. Les socialistes ont été fort surpris d'entendre des radicaux en train de distinguer les «bonnes entreprises» (imprimeries, industries diverses) des «mauvaises» (banques, assurances) qui pourraient continuer à payer leur électricité plus cher que les premières.

— L'enquête menée par le GASEL sur les prix réellement payés par différentes entreprises suisses montre que plusieurs d'entre elles sont en fait subventionnées par les autres consommateurs d'électricité. Par le jeu de contrats particuliers, certaines bénéficient de prix qui ne couvrent pas le prix de revient, quelle que soit la manière de le calculer. Parallèlement à la sous-enchère fiscale, on assiste à une sous-enchère du prix de l'électricité de la part des fournisseurs. Une donnée supplémentaire à prendre en considération de la part de ceux qui se préoccupent de politique énergétique en Suisse. Et

¹ Emanation de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, groupement constitué pour une action de sauvegarde de l'emploi dans la région lausannoise.

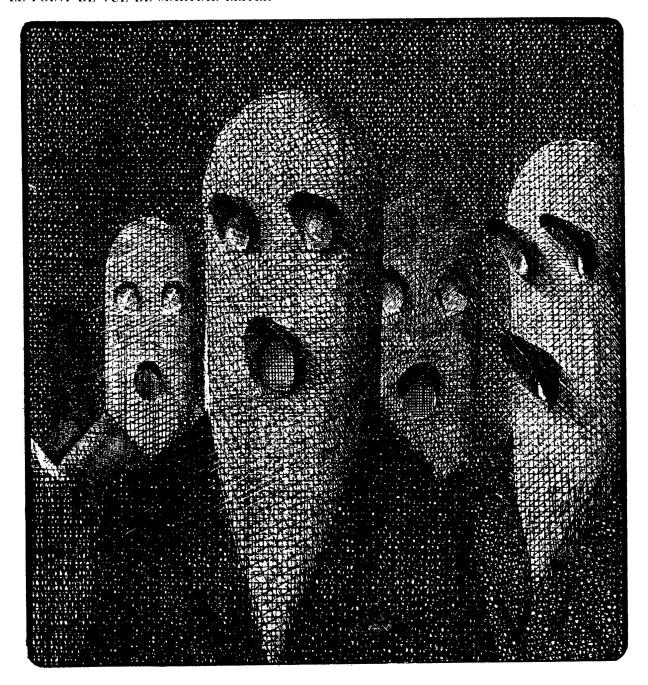
si l'exemple lausannois faisait tache d'huile? Si les citoyens d'autres villes cessaient de laisser les techniciens s'occuper seuls des tarifs électriques?

LAUSANNE

Aménagement: les plans et les slogans

Référendum contre le plan d'aménagement des zones foraines de la commune de Lausanne (voir DP 550, 551 et 552): la votation populaire aura lieu les 11 et 12 octobre prochains. Il faut espérer que les Lausannois se prononceront en connaissance de cause. Il n'est pas certain que la récolte des signatures pour ledit référendum ait permis d'éclaireir vraiment les enjeux: on sait que très souvent l'adhésion des citoyennes et des citoyens est dans ces cas-là arrachée à coups de slogans et de formules simplificatrices, le système veut malheureusement ça, le désintérêt de la majorité accentuant encore le poids des urgences liées à la brièveté des délais prévus pour manifester une opposition aux projets officiels. Bref, un gros effort reste encore à faire pour informer la population du contenu des plans d'aménagement des zones foraines qui leur est soumis. La Municipalité semble en être consciente. Pour la première fois, le corps électoral dans son ensemble recevra, à côté d'un texte rédigé par l'exécutif communal, l'avis de chacun des partis politiques représentés au législatif — ils s'expriment là à leurs frais — le tout agrémenté d'un texte du comité référendaire, comme il se doit (dans le passé récent, la présentation officielle de l'avis des opposants avait provoqué des critiques justifiées). On peut regretter que sur un sujet si délicat la presse dite d'information ait jusqu'aux derniers jours si mal tenu son rôle. Il aura fallu la «dramatisation» d'une consultation populaire pour que les lecteurs sachent au moins de quelle façon la Municipalité proposait de «maîtriser le développement». Pas d'arbre à sauver, pas de château menacé, pas d'enthousiasme?

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Manif